

Médaille KOYRE

Périodicité: tous les deux ans: année impaire

Publicité : deux points de vue :

Accord préalable du candidat ?

Le candidat ne doit pas être informé et stricte discrétion ? (avis majoritaire)

Calendrier:

Appel à candidatures les années impaires, avec la lettre de vœux et l'appel à cotisation.

Envoi des parrainages (sur l'e-mail administratif de l'Académie) et des dossiers avant le 15 mars

Communication des candidatures au Bureau (=Comité électoral) entre le 15 avril et le 30 avril.

Validation des parrainages

Vote lors du Conseil de printemps (membres actifs)

Proclamation à l'issue du vote.

Age:

La médaille Koyré récompense une œuvre. Elle est donc attribuée à des savants en fin de carrière. Elle a aussi été donnée pour une œuvre collective : comme à l'équipe de l'édition de Copernic, publiée aux Belles Lettres en 2015.

La médaille ne se partage pas.

Procédure:

Présentation :

Chaque membre actif (= en règle de cotisation au 15 avril) de l'Académie peut présenter une candidature. Plusieurs candidatures peuvent être proposées (par des membres différents)

Dossier :

Il doit comprendre :

Au moins deux parrainages argumentés témoignant de la notoriété internationale du candidat présenté. Seuls les académiciens actifs peuvent parrainer un candidat. Un académicien (actif) ne peut donner qu'un parrainage.

Un CV détaillé en français et en anglais, avec une présentation soulignant :

1 : l'originalité des travaux et leur apport pour la communauté scientifique ;

2 : la notoriété et l'activité internationale du candidat

Commission:

Le comité est électoral composé du conseil d'administration (Bureau) et des anciens présidents

Vote :

Vote au Conseil de printemps (votes à distance autorisés). S'il n'y a pas de majorité absolue au 1^{er} tour, 2^e tour de vote à la majorité simple.

Le décompte des voix n'est pas rendu public.